

RENFORCER LE SECTEUR CULTUREL



AGENDA 2030 - ODD



CULTURE 21 ACTIONS - ENGAGEMENTS

1. DROITS CULTURELS
7. CULTURE, PLANIFICATION URBAINE ET ESPACE PUBLIC
8. CULTURE, INFORMATION ET CONNAISSANCES
9. GOUVERNANCE DE LA CULTURE

**DÉVELOPPEMENT, DURABLE, INSTITUTIONNEL,
TRANSVERSAL, ACCOMPAGNEMENT, GOUVERNANCE,
PLANIFICATION, CARTOGRAPHIE, GESTION, URBANISME**



1. Nairobi et la culture

Nairobi est la capitale et la plus grande ville du Kenya, et le comté de Nairobi est une destination attrayante pour le commerce, le tourisme, l'éducation, la résidence et d'autres activités sociales. Sa population est diversifiée, avec de nombreuses tribus, nationalités et races parmi les résident-e-s.

Le comté connaît un solde migratoire positif qui, associé à une croissance démographique rapide, a contribué à l'émergence et à la prolifération de bidonvilles, dont l'accès aux services et aux équipements est comparativement plus faible. En outre, un autre défi majeur est le non-achèvement des projets dans tous les secteurs du comté en raison de contraintes budgétaires, ainsi que de contraintes en matière de prestation de services.

Les artistes sont confronté-e-s à des difficultés dues à des lois contradictoires et/ou inadéquates. Il est essentiel que le comté de Nairobi prenne des mesures proactives pour garantir le statut des artistes dans son cadre juridique et ses pratiques administratives. Il est également important que le comté intègre la culture dans sa stratégie afin de favoriser une scène culturelle dynamique, d'attirer le tourisme et de stimuler la croissance économique.

2. Objectifs et mise en œuvre du projet

2.1. Objectifs principal et spécifiques

L'objectif est de renforcer le secteur culturel par le biais de cadres réglementaires solides, d'une cartographie et d'un renforcement des capacités dans le comté de Nairobi. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- » Cartographie des industries créatives et culturelles du comté de Nairobi.
- » Renforcement des capacités des responsables culturels et du tourisme des comtés.
- » Examen de la politique et de la législation culturelles dans le comté de Nairobi.



L'OBJECTIF EST DE RENFORCER LE SECTEUR CULTUREL PAR LE BIAIS DE CADRES RÉGLEMENTAIRES SOLIDES, D'UNE CARTOGRAPHIE ET D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE COMTÉ DE LA VILLE DE NAIROBI.

2.2. Développement du projet

L'objectif de ce projet, initié par le comté de Nairobi, est d'établir une approche systématique, fondée sur des preuves, visant à favoriser l'émergence d'une ville attrayante, dynamique et prospère. En renforçant les capacités de collecte de données cohérentes, ainsi que la formulation de politiques et de législations, le projet vise à combler les lacunes existantes en matière de Gouvernance de la culture et de soutien aux industries créatives et culturelles.

Cette action vise le secteur créatif et culturel à Nairobi, et ses principales activités sont les suivantes :

- » Renforcement des capacités des responsables culturels et du tourisme :
 - Présentation de l'industrie créative et culturelle et de ses domaines (tels que les arts visuels, le patrimoine culturel, les livres et la presse, etc.)
 - Compréhension de la première étape de la collecte de données, à savoir la cartographie de l'infrastructure culturelle dans tous les domaines des sous-comtés de la ville de Nairobi.
 - Présentation de la méthode de collecte de données, à savoir l'application KOBO, qui est facile à utiliser. Il s'agit d'un logiciel fiable capable de collecter, d'analyser et de gérer des données pour les enquêtes, le suivi et l'évaluation.
 - Organisation des agents en équipes pour recueillir les données de la première étape (ce qui a généralement été fait avec succès).



- » Collecte de données sur les infrastructures culturelles dans les arrondissements du comté :
 - Les agents ont été initiés à l'application KOBO pour la collecte de données.
 - Ils et elles ont appris à utiliser cet outil pratiquement sans téléphone.
 - En équipe, ils et elles ont recueilli les données nécessaires et les ont soumises à l'analyse.
 - Le GoDown Arts Centre a analysé et visualisé les résultats pour le comté
- » Examen des politiques et de la législation :
 - Le comté est prêt à procéder à l'examen de sa politique culturelle et de son environnement législatif par le biais d'un large engagement des parties prenantes, en utilisant les données issues de la phase de collecte des données

Le renforcement du secteur culturel du comté de Nairobi s'est fait par étapes au fil du temps :

1. En 2017, la législation a été formulée, mais sans que les parties prenantes aient apporté une contribution solide. Aucune politique d'orientation n'a été élaborée non plus. Les effets de la législation n'ont pas été ressentis sur le terrain car il n'y a pas eu de mise en œuvre.
- 2) Lors de la phase suivante de l'action, en 2020, une formation aux statistiques culturelles a été dispensée au personnel du comté par des experts de l'UNESCO. Le comté a ensuite entrepris de développer son propre cadre de collecte de données, mais faute de ressources suffisantes, l'initiative s'est enlisée.
- 3) Avec le soutien financier de l'UNESCO, le comté s'est lancé dans la réalisation des objectifs susmentionnés - cartographie, renforcement des capacités des responsables de la culture et du tourisme, et examen de la politique et de l'environnement législatif en matière de culture - et a obtenu des résultats prometteurs.

Les principaux partenaires du projet sont l'UNESCO, le GoDown Arts Centre, soutenu par l'Institut Kenyan pour les Politiques et l'Analyse Publiques, et le Groupe de Travail sur l'Économie Créative, le ministère du tourisme et de la culture et le ministère de la jeunesse, de l'économie créative et des sports.

Résultats :

- » Une première collecte de données a été réalisée et commence à dresser un tableau des atouts culturels et touristiques de l'ensemble des sous-comtés de Nairobi. Cela facilitera la rédaction d'une politique culturelle et la révision de la législation existante.
- » Les données déjà collectées concernant le tourisme sont utilisées pour la création d'une politique touristique du comté.
- » Les responsables culturels et du tourisme ont été sensibilisés aux caractéristiques des ICC à Nairobi et leur nombre ne cesse d'augmenter.

Les résultats préliminaires, ainsi que les efforts de renforcement des capacités en cours, fournissent des informations précieuses sur la distribution et la prévalence des infrastructures culturelles et touristiques dans le comté de Nairobi City. La poursuite de la collecte et de l'analyse des données, ainsi que le renforcement continu des compétences, permettront aux responsables du comté de prendre des décisions et d'élaborer des plans stratégiques en connaissance de cause, afin d'améliorer le paysage culturel et touristique.



CE PROJET COMPREND LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES RESPONSABLES CULTURELS ET DU TOURISME, LA COLLECTE DE DONNÉES SUR LES INFRASTRUCTURES CULTURELLES ET L'EXAMEN DE LA POLITIQUE ET DE LA LÉGISLATION.

3. Impacts

3.1. Impacts directs

À l'heure actuelle, aucun comté du Kenya ne dispose encore d'un cadre global pour reconnaître le statut des artistes ou collecter des statistiques culturelles. En établissant une base de référence grâce à ce projet, Nairobi ouvre la voie à des initiatives similaires au niveau national et au niveau des comtés, ce qui contribuera à améliorer la gouvernance et le développement culturels dans l'ensemble du pays.

Une meilleure compréhension de la culture et de l'économie créative et de leur contribution à la prospérité du comté, ainsi qu'une meilleure appréciation des atouts culturels et du patrimoine à l'intérieur des frontières du comté ont été constatées. Le personnel culturel du comté est sensibilisé aux questions pertinentes liées aux industries créatives et culturelles, et il est de plus en plus habilité à soutenir efficacement la culture dans le comté de Nairobi et à s'y engager.

Une meilleure planification de la culture grâce à des approches fondées sur des preuves qui se traduisent par des examens réguliers des progrès, la collecte et l'analyse de données, des mécanismes de retour d'information de la part des parties prenantes et des rapports périodiques pour évaluer les réalisations du secteur culturel. En étant ouvert au retour d'information, le comté peut également faire preuve de souplesse dans l'ajustement des stratégies pour ses secteurs de la culture et du tourisme en fonction des leçons tirées de l'expérience.



3.2. Évaluation

Pour le suivi et l'évaluation du projet, des approches utilisant des méthodes qualitatives et quantitatives seront employées, notamment :

Politique et législation :

- » Des examens réguliers des politiques, la participation et la consultation des parties prenantes, et des évaluations d'experts pour identifier les lacunes. Les progrès en matière d'adaptation et de formulation des politiques feront également l'objet d'un suivi.
- » Nombre de politiques révisées ou formulées, niveaux d'engagement des parties prenantes et alignement sur les cadres et conventions internationaux pertinents.
- » Des cadres d'analyse politique, des enquêtes auprès des parties prenantes et des outils de suivi seront déployés.

Renforcement des capacités :

- » Des formations pour les responsables de la culture et du tourisme, ainsi que des sessions d'évaluation et de retour d'information.
- » Taux de participation et application de l'apprentissage par les agents.
- » Évaluations et enquêtes de retour d'information.

Cartographie de l'industrie :

- » Méthodologie – Le travail sur le terrain visant à recueillir les données, la cartographie de la distribution géographique des données, l'engagement avec les parties prenantes et la recherche documentaire constituent la méthodologie utilisée ici.
- » Indicateurs – Tendances, couverture géographique, exhaustivité des données et instruments tels que l'application KOBO, les cartes et les entretiens avec les parties prenantes.

3.3. Facteurs clefs

La réussite du projet repose sur :

- » Les efforts collectifs de toutes les parties prenantes, guidées par une vision commune et des objectifs clairs. La participation active et l'engagement des différentes parties prenantes, telles que les agences gouvernementales, les institutions culturelles, les organisations de la société civile, les artistes et les professionnel-le-s de la culture, sont essentiels pour favoriser l'adhésion des parties prenantes et garantir la pertinence et l'efficacité du projet.
- » Investir dans le renforcement des capacités des agent-e-s culturel-le-s améliore leur capacité à contribuer aux objectifs du projet grâce à l'amélioration de leurs compétences et de leurs connaissances, ce qui leur permet de remplir leur rôle de manière efficace.
- » Le rôle des partenariats de collaboration avec les parties prenantes concernées dans la réussite du projet est bien connu – en tirant parti de forces et de ressources complémentaires, et grâce à un soutien mutuel, le projet est exécuté plus efficacement.
- » Il est également important de savoir comment l'utilisation des données collectées par le biais de la cartographie et de la recherche sur l'industrie permet de prendre des décisions et de planifier en connaissance de cause, car les données permettent d'identifier les tendances, les lacunes et les opportunités dans les secteurs créatifs et culturels, ce qui oriente la formulation des politiques et l'allocation des ressources.

NAIROBI OUVRE LA VOIE À DES INITIATIVES SIMILAIRES AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL, QUI CONTRIBUERONT À AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DE LA CULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT DANS L'ENSEMBLE DU PAYS.

3.4. Continuité

La collecte de données dans les industries créatives et culturelles doit être un processus itératif continu sur une longue période, afin de maintenir une image précise et à jour des industries créatives et culturelles de la ville de Nairobi.

Les responsables culturels et du tourisme pourraient contribuer à garantir l'exactitude et la cohérence des données. En outre, les responsables sectoriels, ayant constaté la valeur des données pour la planification, demanderont des allocations budgétaires pour soutenir le processus de mise à jour. À terme, le comté pourrait envisager la mise en place d'un personnel spécialisé dans ce domaine, responsable de la collecte, de la consolidation et de la sauvegarde de toutes les données.

4. Más información

Nairobi était candidate à la sixième édition du " Prix international CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 " (novembre 2023 - mars 2024). Le jury du prix a rédigé son rapport final en juin 2024 et a demandé à la Commission de la culture de promouvoir ce projet comme l'une des bonnes pratiques à mettre en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21 de la culture.

Cet article a été rédigé par Clement Rapudo Sijenyi, County Chief Officer- City Culture, Arts and Tourism, Nairobi, Kenya.

Contact : clemo@ngomma.com / csijenyi@nairobi.go.ke

Site web : www.nairobi.go.ke